Journée d’échange technique sur les captages prioritaires d’Occitanie du bassin Adour Garonne

Interventions régionales en lien avec la protection des captages prioritaires sur le bassin Adour Garonne

06/02/2020

Ordre du jour

Interventions régionales en lien avec la protection des captages prioritaires sur le bassin Adour Garonne : Leviers mobilisables pour accompagner le changement de pratiques en faveur de la réduction des pollutions diffuses

1. Les dispositifs en zone agricole et non agricole

2. Une stratégie régionale en construction : le chantier agriculture durable

Quel rôle pour la Région ?

Région = autorité de gestion des fonds européens et acteur d'une politique agriculture durable

1. Les dispositifs mobilisables

1.1. Les dispositifs 2014-2020 pour la lutte contre les pollutions d’origine agricole

Les interventions régionales 2014-2020

- Objectif de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux = réduction de l'usage des pesticides.
- Plusieurs dispositifs : crédits Région, crédits européens Feader et partenaires (Agences de l'Eau et l'Etat).

- Trois axes d'intervention prioritaires :
  - L'accompagnement direct aux changements de pratiques :
    - MAEC
    - Plan Bio
  - Le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles, en faveur d'engagements environnementaux
  - L'appui aux projets collectifs au profit des modes de production des agriculteurs : transfert de connaissances, Recherche-Expérimentation, ingénierie territoriale

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC constituent un des outils majeurs du second pilier de la PAC pour :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales identifiées à l'échelle des territoires

- Maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses

- La contractualisation des MAEC zonées intervient dans le cadre de projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) validés au niveau régional

Le Plan Bi'O: Une approche globale de la production à la consommation

- ✓ Anticiper les évolutions de l'agriculture biologique régionale,
- ✓ Permettre à la filière bio de conserver sa place de production de qualité dans l'esprit du consommateur tout en continuant d'innover et d'être source de références,
- ✓ Développer la valeur ajoutée générée par les filières régionales permettant d'assurer un revenu rémunérateur aux producteurs bio et pérenniser les conversions,
- ✓ Satisfaire les besoins des entreprises régionales qui souhaitent développer leur activité, et/ou ont besoin de sécuriser et relocaliser leur approvisionnement,
- ✓ Répondre à la demande en produits biologiques des consommateurs et des marchés régionaux, nationaux et internationaux

Les dispositifs du Plan Bi'O

- **AAP Animation:** Accompagner la gouvernance régionale et la structuration des filières bio
- **AAP Expérimentation:** Accompagner la recherche et l'expérimentation en agriculture bio
- **AAP PASS Expertise:** Accompagner les agriculteurs au moment de la conversion par un diagnostic et un conseil global à l'échelle de l'exploitation
- **AAP Investissement:** Accompagner l'investissement dans les exploitations bio

Aides CAB et MAB (PDR MP)

- <u>Conversion à l'agriculture biologique:</u>

Depuis 2015, financement prioritaire des **dossiers en zone à enjeu eau par l'AEAG**, avec ou sans cofinancement FEADER -> modalités de financement plus intéressantes qu'en dehors des zones à enjeu eau.

- <u>Maintien en agriculture biologique:</u>

Jusqu'en 2018, financement prioritaire des dossiers en zone à enjeu eau par l'AEAG, avec ou sans cofinancement FEADER.

Depuis **2018, cofinancement Région/FEADER sur toute la Région**.

Investissements agro-environnementaux

Porteur de projet : exploitant agricole et groupements

Matériel éligible si répond aux enjeux de :

- La réduction des prélèvements d'eau
- La préservation des sols et la lutte contre l'érosion
- La réduction des transferts de phytosanitaires en vue de réduire la pollution des eaux
- La réduction des transferts de fertilisants

- 90 % des investissements financés concernent l'enjeu de réduction des phytosanitaires et plus précisément, les alternatives au désherbage chimique.

Filière majoritaire soutenue: GC en ex-MP

Période de dépôt des dossiers 2020 : du 06/01 au 11/06/20

Services instructeurs : DDTM

Soutien aux investissements dans les exploitations

Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité

- Que dans zones prioritaires AE
- Porteurs : exploitants et collectivités
- Dépenses éligibles : Matériel végétal pour l'implantation des haies, Investissements de protection des berges des cours d'eau, …
- Périodes de dépôt des dossiers 2020 : du 06/01 au 12/03 et du 13/03 au 11/06/20
- Services instructeurs : DDTM

Remontée de point d'abreuvement et mise en défens de cours d'eau

Accompagnement de projets collectifs

- 16.2 accompagnement de projets collectifs innovants (PEI)
- 1.1 Formation professionnelle et acquisition de connaissance Limitation des transferts / Optimiser les intrants
- 1.2 Aide aux activités de démonstration et aux actions d’information
- 16.7.2 Projets territoriaux Modification des pratiques culturales d'un bassin d'approvisionnement d'une structure économique conduisant à l'accès à de nouveaux marchés

1.2. Les dispositifs pour la lutte contre les pollutions d’origine non agricole

Préservation de la qualité de la ressource en eau (Dispositif Régional pour la gestion durable de la ressource en eau)

- Projet innovant ou d'envergure visant à lutter contre les pollutions diffuses non agricoles :

=> Taux d'aide de 40% - Démarches volontaires (non règlementaires)

- Animation et sensibilisation aux enjeux qualitatifs de la ressource régionale, visant la réduction des pollutions diffuses non agricoles à une échelle cohérente, prioritairement départementale ou régionale

=> Taux d'aide de 20% - Frais de personnel et coûts indirects (poste d'animation dédié intégralement à ces missions)

Appel à projet régional « Zéro phyto »

- Appel à projets régional « Zéro Phyto » pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans les campings, infrastructures de loisirs et sportives (candidature jusqu'au 31/01/20 ; résultats en début d'été) MO privé du secteur du tourisme, collectivités ou groupements gestionnaires d'équipement touristiques ou sportifs, Associations

=> Taux d'aide de 80 % - Enveloppe financière régionale de 1 M€

2.Stratégie agriculture durable post 2020

Pourquoi ce chantier ?

Rappel des objectifs

OBJECTIFS
Préciser la vision régionale de l'agriculture durable : quelle agriculture pour demain ?
Partager les enjeux et la vision avec la diversité des acteurs (agricoles et agroalimentaires, citoyens, environnement, recherche, formation, …)
Innover dans les modalités d'intervention en faveur de l'agriculture durable et d'accompagnement de la transition
Orienter les futurs financements/dispositifs à échéance de la future programmation PAC post 2020

➔ Définir les contours d'une future politique agricole en Occitanie à horizon de la PAC post 2020

Dans un contexte régional …cadré…

PAC Post 2020 : + de vert

Livre blanc des Régions de France « pour une agriculture durable et une alimentation responsable »

PACTE régional pour une alimentation durable : + de durable, + de local, pour tous

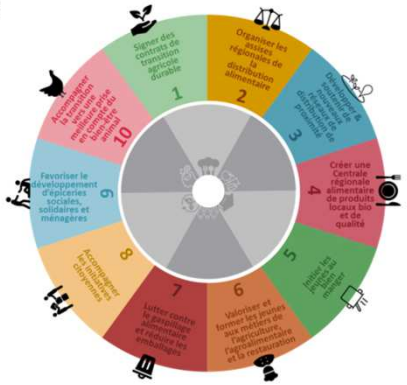

PHASE 1 : IMMERSION AUPRES DES USAGERS

Plus de 50 acteurs rencontrés

Des agriculteurs

Mais également des chercheurs, des associations, des centres de formation…

Des conseillers agricoles

Des coopératives agricoles

PHASE 2 : BESOINS IDENTIFIES

7 POINTS CLES

UN CAP POLITIQUE CLAIR pour accompagner la transition à l'échelle de la Région
UNE REELLE VALEUR AJOUTEE pour les produits issus d'une agriculture durable
UN LIEN RENOUE AVEC LE CITOYEN pour sortir de l'agribashing
DES COLLECTIFS pour s'ouvrir, partager, progresser et sécuriser le changement de pratiques
PLUS D'AGRONOMIE DANS LE CONSEIL pour lever les freins au changement de pratiques
DES DONNEES OBJECTIVES pour convaincre, prouver, mesurer et accompagner la transition
DES FILETS DE SECURITE pour oser la prise de risque

PHASE 3: TRANSFORMATION DES BESOINS EN IDEES

2 jours de sprint créatif : 40 partenaires

PHASE 4: TEST DES PROTOTYPES AUPRES DES ACTEURS AGRICOLES

Proposition d'un parcours d'accompagnement des agriculteurs dans une trajectoire vers une agriculture et une alimentation durable afin de massifier le changement de pratiques

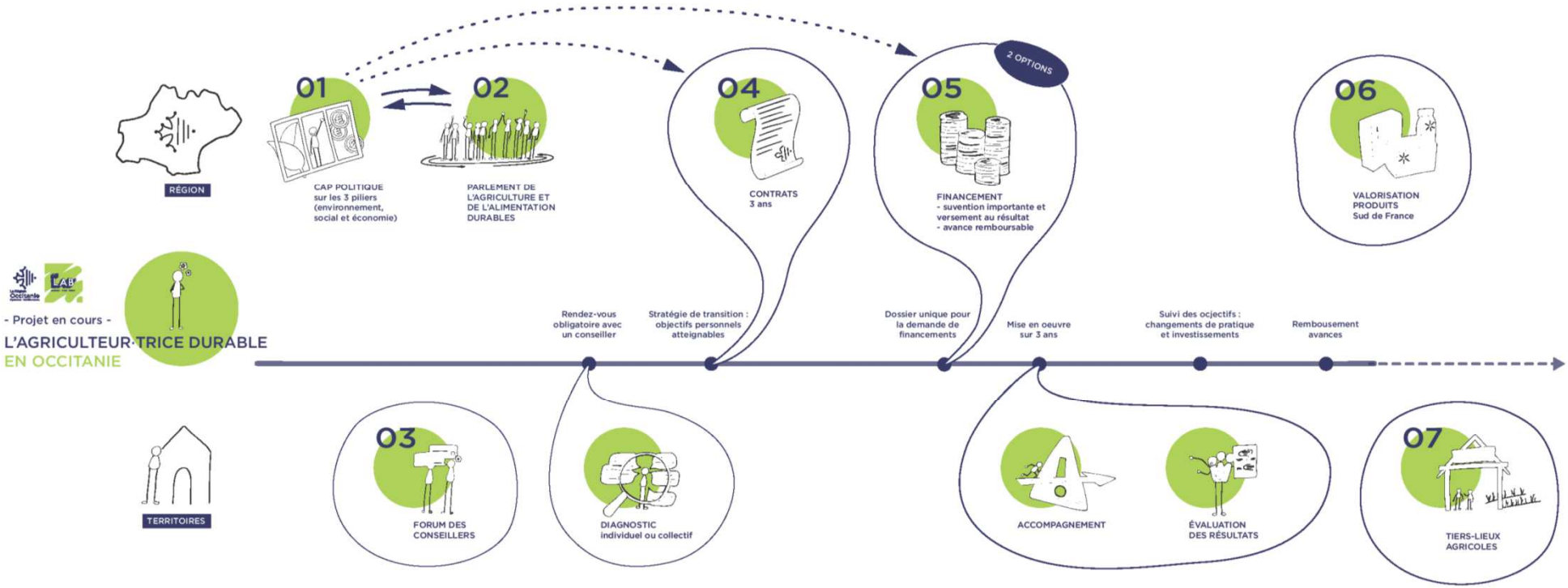

LA SUITE ?

- Déploiement des dispositifs test fin 2020

- Mise en œuvre globale en 2022

MERCI DE VOTRE ATTENTION